

Date : 19 septembre 2023

Commune de VILLEFRANQUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 14 septembre 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE, Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, M. ESCOT-SEP, Mme FOURMEAUX, Mme JAURETCHE, Mme JUZAN-LANDARRETCHÉ, M. LARRENDUCHE, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. MARTIARENA, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à Mme LASSALLE), M. CABEZAS, (pouvoir à Mme BRUNET), M. SIRAC (pouvoir à Mme CABANE), Mme SISTIAGUE (pouvoir à Mme ARNOU)

Secrétaire de séance : Mme ARNOU a été élue secrétaire de séance.

23_09_19_17 : Approbation du règlement des services périscolaires *Nomenclature*
actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Patricia LARROUDE, Adjointe au Maire

Le règlement des services périscolaires (garderie, cantine et pause méridienne) en vigueur a été adopté par le Conseil Municipal le 7 juillet 2021.

Afin de tenir compte de certaines évolutions, ce règlement doit être actualisé en cette rentrée 2023, pour être au plus proche du fonctionnement des services municipaux.

Mme Larroudé, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et sociales présente donc le projet de règlement des services cantine, garderie actualisé, qui comprend également des informations sur le transport scolaire.

M le Maire soumet ce règlement à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 20 septembre 2023

Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVE



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le

Mise en ligne sur le site internet le.....

La secrétaire de séance,

Colette ARNOU